

MedOndes⁴⁵

LA REVUE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



DECLARATION MEDITERRANEENNE
POUR JOHANNESBURG

LE DECLIN DES TORTUES

LA JOURNEE ARABE DE L'ENVIRONNEMENT EN SYRIE

LA PLANETE DES ONG | MED FORUM | GREENPEACE | CLEAN-UP GREECE

REDACTEUR EN CHEF

Baher Kamal

baher@unepmap.gr

AUTEURS

Chedly Rais

Fouad Abousamra

Andreas Demetropoulos

Rafael Madueño

Katia Kanas

Photene Kalpakioti

Daphne Kasriel

CREATION ARTISTIQUE

/fad.hatz

chatzigeorgakidis@hotmail.com

IMPRIMEUR

via:kado

ISSN 1105-4034



MedOndes est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, arabe et français.

La revue se propose d'être une source d'information informelle qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les articles, à l'exception des photos, peuvent être reproduits sans autorisation et seulement à des fins non commerciales.

Il est cependant demandé de mentionner toutes les références. L'éditeur serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de la publication utilisant les informations, articles et interviews du MedOndes.

La désignation des entités géographiques et la présentation du matériel n'impliquent en aucun cas l'expression d'opinions de l'éditeur concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire ou d'une zone, de ses autorités, frontières ou limites.



> DANS CE NUMERO

EDITORIAL	
> TIRANT DES LEÇONS DE MONACO	1
DISCOURS D'OUVERTURE	
> DES PROGRES SUBSTANTIELS, ... MAIS UNE VICTOIRE ENCORE LOINTAINE	2
ENTRETIEN	
> POUR UNE CONVENTION DE BARCELONE FORTE	4
DISCOURS	
> UNE REGION-LABORATOIRE APPELEE MEDITERRANEE	5
DOCUMENT	
> DECLARATION MEDITERRANEENNE POUR LE SOMMET DE JOHANNESBURG	7
ASPIM	
> UNE PROTECTION SPECIALE POUR LES ESPECES LES PLUS MENACEES	10
ACTIVITES MENEES A TERRE	
> LE COMPTE A REBOURS DE LA REDUCTION DE LA POLLUTION	13
CMDD	
> MISES AU POINT SUR L'URBANISATION, L'INDUSTRIE ET LE LIBRE-ECHANGE	14
COOPERATION	
> COOPERATION ENTRE LE PAM ET LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN	15
DIVERSITE BIOLOGIQUE	
> LE DECLIN DES TORTUES	16
LA PLANETE DES ONG	
> MED FORUM LA PAM EST UN BON INSTRUMENT, MAIS... ..	18
> GREENPEACE IL EST GRAND TEMPS DE RATIFIER!	19
> CLEAN-UP GREECE LES JEUNES SE PREOCCUPENT DE L'ENVIRONNEMENT ...	20
LA JOURNEE ARABE DE L'ENVIRONNEMENT EN SYRIE	
> LA TERRE... NOUS N'EN HERITONS PAS... NOUS L'EMPRUNTONS	21
LE KIOSQUE	
> HUIT MIROIRS NATIONAUX	22
> UNE SELECTION DE PUBLICATIONS	24
LA DERNIERE PAGE	
> PHOTO DU NUMERO	3 ^e de couverture



> TIRANT DES LEÇONS DE MONACO



LUCIEN CHABASON
COORDONNATEUR DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

De l'avis général, la XIIème réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui s'est tenue à Monaco du 14 au 17 novembre 2001 a représenté un moment important de la vie du Plan d'action pour la Méditerranée.

Sur la forme tout d'abord, dans la mesure où l'organisation des travaux et tout particulièrement du segment ministériel, a permis d'établir un dialogue de haut niveau sur les questions majeures d'environnement et de développement durable dans la région méditerranéenne, sur la préparation du prochain Sommet de la Terre et sur le renforcement de la coopération avec les autres mécanismes de coopération tels que le partenariat euroméditerranéen.

- Sur le fond, les Parties ont pris des décisions dans des domaines très importants:
- > l'adoption d'un système de rapports des Parties sur l'application de la Convention et des protocoles;
 - > le feu vert donné à la réunion d'une Conférence de Plénipotentiaires en 2002 qui doit aboutir à l'adoption du nouveau Protocole sur les situations d'urgence et la prévention de la pollution liée aux activités maritimes;
 - > l'adoption d'une première liste d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM);
 - > un ensemble d'orientations pour l'application des recommandations de la CMDD; et enfin
 - > la Déclaration méditerranéenne pour le Sommet de Johannesburg.

Les Ministres et délégués ont cependant exprimé leur préoccupation quant au retard constaté dans la ratification des instruments révisés ou nouveaux adoptés depuis 1995.

Le Secrétariat a continué de mener le travail d'évaluation des activités et des structures et a présenté un budget en croissance modérée où les coûts administratifs ont été contenus. Les documents financiers sont plus exhaustifs et explicites.

Décision majeure: les Parties ont adopté le principe d'utiliser l'euro à partir du prochain biennium.

Le Plan d'action pour la Méditerranée se présentera à Johannesburg avec un bilan substantiel, y compris dans la lutte contre la pollution marine. A-t-il permis, pour autant aux pays de cheminer sur la voie d'un développement plus durable? Le rapport d'évaluation stratégique que la CMDD a adopté et soumis aux Parties, est à ce sujet, relativement explicite.

En dépit des acquis depuis Rio, notamment dans la construction des capacités, la sensibilisation du public, les progrès institutionnels, beaucoup reste à faire pour construire un développement durable —la réduction de la pollution n'est qu'un aspect de cette grande question; la maîtrise du développement urbain, la gestion durable des ressources naturelles, la maîtrise de l'énergie et des transports, la promotion d'un tourisme plus respectueux des équilibres environnementaux et sociaux, une libéralisation économique et commerciale menée de façon à en limiter les impacts écologiques négatifs sont aujourd'hui des enjeux majeurs pour lesquels les indicateurs et outils d'intervention sont encore à construire.

Du moins, les pays méditerranéens travaillent-ils de manière collective sur ces questions avec une claire conscience de leurs responsabilités vis à vis des générations futures et en partenariat; c'est une donnée majeure et un sujet de satisfaction pour le PAM.

> DES PROGRES SUBSTANTIELS,.. MAIS UNE VICTOIRE ENCORE

Dans son discours liminaire, SAS le Prince Albert de Monaco a rappelé que pour la première fois depuis son entrée en vigueur il y a plus d'un quart de siècle maintenant, les Etats parties à la Convention de Barcelone se réunissent à Monaco.

“C'est également la première réunion des Parties au nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et la diversité biologique qui nous tient particulièrement à cœur et pour lequel vous savez tout l'engagement de mon pays. C'est vous dire combien je suis heureux et fier d'accueillir sur notre sol celles et ceux qui se sont engagés pour sauvegarder et mettre en valeur l'environnement de la Méditerranée et qui luttent depuis de nombreuses années contre la pollution et ses conséquences néfastes sur les populations, l'environnement et l'économie des régions affectées” a dit le Prince.

Le Prince Albert a ensuite souligné que *“même si toute action, de plus de 25 ans, est très loin de pouvoir être considérée comme victorieuse, il n'est pas douteux que de substantiels progrès ont été accomplis durant cette période.”*

Prise de conscience

“Je citerai d'abord et avant tout ceux ayant trait à une telle prise de conscience environnementale; inconnue dans les années 1970; ce qui avait conduit le Prince Souverain, mon père, à lancer depuis Monaco avec d'éminents scientifiques un cri d'alarme. Cette prise de conscience, on la constate aujourd'hui sur toutes les rives de la Méditerranée et il n'est pas à douter que le Plan d'action pour la Méditerranée ait été, à cet égard, une caisse de résonance ô combien efficace.”

Au-delà de cet aspect de sensibilisation, le Prince Albert a souligné qu'il est clair que des progrès très substantiels ont été accomplis en matière de lutte contre les pollutions consécutives à des accidents maritimes.

“Le REMPEC joue, à cet égard, un rôle incontestable à l'échelon régional et il est relayé par des accords sous-régionaux, tel que le plan RAMOGEPOL établi à l'initiative de Monaco.”

“Dans ce domaine toutefois, il est indispensable de faire toujours plus et notamment en ce qui concerne la prévention,

c'est pourquoi on peut se féliciter de ce que le protocole Urgence ait été entièrement revu à Monaco, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue ici même au début de l'année. Il faut désormais qu'il puisse rapidement être signé et entrer en vigueur.”

Pollution tellurique

S'agissant des pollutions telluriques, le Prince Albert a indiqué que les progrès accomplis sur les deux rives de notre mer commune, en particulier, en ce qui concerne la réalisation de stations d'épuration des eaux usées, sont réels, mais il ne faut pas se leurrer et les documents produits par le PAM le montrent bien, le nombre des points chauds est considérable et leur résorption prendra encore plusieurs décennies.

“C'est pourquoi, on se doit d'agir avec rigueur pour que le Programme d'actions stratégique, mis au point et approuvé par votre réunion, puisse se concrétiser rapidement et qu'à cet égard, les volontés politiques des pays et des organes internationaux de financement se mobilisent en vue de réalisations efficaces.”

L'environnement est global

“Sur une terre qui vit des moments difficiles, la réunion de ceux qui se préoccupent de l'environnement ne peut être considérée que comme une manifestation de coopération entre les nations et les cultures.

Personne ne peut, en effet, contester le fait que l'environnement soit global, qu'il n'appartient à personne en particulier, qu'il dépend de nous tous, mais ne se découpe pas selon des frontières politiques.”

Le Prince Albert a ajouté que Monaco en est, d'évidence, convaincu, c'est pour cela qu'il s'est engagé, et tout particulièrement depuis la Conférence de Rio, de façon active et déterminée dans cette voie de la coopération internationale et particulièrement au niveau de ce bassin Méditerranéen, berceau de tant de cultures.

“J'évoquais la Conférence de Rio à laquelle j'ai eu l'honneur de participer en compagnie du Prince, mon père, il y a bientôt dix ans. Pour la première fois, les gouvernants lièrent les problèmes environnementaux à ceux du développement, car l'on avait pris conscience de leur caractère indissociable.”



“Que ce soit le problème des changements climatiques, celui de la diversité biologique, la désertification ou bien encore la pollution des mers, voilà autant de questions qui transcendent les frontières et ne peuvent être abordées et résolues que dans le cadre d'une réelle coopération internationale.”

SAS le Prince Albert



LOINTAINE

Développement durable: la CMDD

“La décennie qui s’est écoulée n’a fait que conforter ce sentiment et tout le monde est aujourd’hui convaincu que les grands problèmes environnementaux à l’échelle mondiale ne se résoudront que si l’on arrive à assurer un réel développement durable économique et social et, pour cela, à lutter efficacement contre la pauvreté, qui est tout à la fois cause et effet de la dégradation de l’environnement.”

“Dans ce domaine aussi, la prise de conscience a été évidente depuis une décennie. La région méditerranéenne est, à cet égard, exemplaire, puisque trois ans à peine après Rio, à été créée la Commission méditerranéenne du développement durable, organe de réflexion, d’études et de conseil des pays méditerranéens.”

“Depuis sa création, la CMDD a effectué un travail efficace et dont je me plais à souligner que Monaco, qui avait accueilli sa 5ème réunion en 1998, a le privilège d’assurer la présidence cette année.”

“Mais cette Commission est aussi l’illustration des difficultés qu’il peut y avoir à faire participer à l’action pour le développement, au-delà des acteurs de la société civile, les responsables de l’économie, dont, c’est bien évident, le rôle est fondamental pour la sauvegarde de l’environnement, mais aussi pour la mise en place d’un développement économique et social durable.”

La voix de la Méditerranée doit se faire entendre à Johannesburg

En conclusion, le Prince Albert a déclaré que *“dans les jours qui viennent, vous allez faire un bilan des progrès accomplis et des actions à entreprendre pour améliorer encore notre environnement Méditerranéen.”*

“J’ai pleine confiance dans le travail qui sera réalisé ici, dont, je suis certain qu’il permettra de donner à l’ensemble de ceux qui habitent sur les rives de la Méditerranée, une meilleure qualité de vie. Je souhaiterais aussi que vos travaux, au-delà de leurs conséquences techniques positives, délivrent dans ces temps troublés, un message de paix et de coopération. Le travail que vous allez faire, vous allez le réaliser au bénéfice de tous ceux de langue de culture, de religions différentes, qui vivent autour de cette mer.”

“Qu’il soit un exemple à donner au reste du monde et que notamment, la voix de la Méditerranée puisse se faire entendre l’an prochain à Johannesburg lors du Sommet mondial pour le développement durable.”

> SEPT FAITS MARQUANTS SUR MONACO...

TERRITOIRE: Situé aux pieds des Alpes méridionales, aux confins de la mer Méditerranée, Monaco s’étend sur 195 hectares, dont près de 20% ont été gagnés sur la mer.



POPULATION: Avec 30.000

résidents y compris dans les environs immédiats, Monaco fait partie d’une région comptant environ 100.000 habitants.

LANGUE: Le français est la langue officielle mais les résidents parlent aussi communément l’italien et / ou l’anglais.

LA FAMILLE GRIMALDI: Depuis sept siècles, la famille de Grimaldi préside aux destinées de la Principauté de Monaco, une des familles régnantes les plus importantes d’Europe.

LES INSTITUTIONS: Le régime politique et institutionnel est régi par la Constitution de 1962. Monaco est une monarchie héréditaire et constitutionnelle. Le pouvoir exécutif relève du Prince. Les pouvoirs législatif et budgétaire sont exercés conjointement par le Prince et par le Conseil National. Le pouvoir judiciaire, indépendant du Gouvernement, est exercé par les cours et tribunaux.

L’ECONOMIE: Au début du XXème siècle, l’économie de Monaco a été basée sur un tourisme de luxe et un secteur industriel embryonnaire. Aujourd’hui, la Principauté est devenue un centre économique dynamique et un véritable bassin d’emploi. Le chômage est quasi inexistant. L’industrie regroupe une centaine d’entreprises et l’économie génère 38.000 emplois. Les recettes du budget de la Principauté proviennent de l’industrie, du commerce, de l’hôtellerie et de l’immobilier.

LA CIESM: La Commission internationale pour l’exploitation scientifique de la mer Méditerranée a été créée en 1916. C’est l’une des organisations scientifiques les plus anciennes et résistantes du monde. La CIESM est actuellement financée par 22 états membres qui offrent leur appui à un grand réseau scientifique comprenant quelques 500 institutions et plus de 2.500 chercheurs.

www.monaco.gouv.mc



> POUR UNE CONVENTION DE BARCELONE FORTE



Entretien avec SE Bernard Fautrier,
Ministre chargé de la coopération
internationale pour l'environnement
et le développement de Monaco
et Président du Bureau
des Parties Contractantes

MEDONDES: L'engagement de la Principauté vis à vis du Plan d'action pour la Méditerranée date des débuts du PAM mais ces dernières années il s'est encore amplifié et vous voilà maintenant à la présidence du Bureau des Parties contractantes. Comment voyez-vous le biennium qui vient?

BERNARD FAUTRIER: Merci de le rappeler, il est vrai que plus la Principauté participe aux travaux du PAM plus nous ressentons la pertinence de son action pour les enjeux de notre région. La réunion des Parties Contractantes a amorcé clairement de nombreuses pistes qu'il nous faudra suivre. Et en tout premier lieu, la mise en œuvre de la Convention rénovée –les annonces faites en séance nous laissent espérer une entrée en vigueur assez rapide– ils nous faudra donc concrétiser sur ces nouvelles bases.

MEDONDES: Avez-vous des idées plus précisément sur ces nouvelles bases?

BERNARD FAUTRIER: La Convention rénovée prévoit certains instruments qui faciliteront son suivi. Il faut aspirer à une Convention de Barcelone forte, bien respectée et un Plan d'action référence pour les Organismes de financements multilatéraux et bilatéraux et en particulier le partenariat Euro Méditerranéen. A cet égard, je souhaiterais, et la position de Monaco qui est "neutre", pourrait faciliter les choses: que l'on se comprenne mieux sur les deux rives de la Méditerranée.

J'ajoute qu'il y a deux grands chantiers que je désirerais voir se concrétiser: d'une part, un avancement satisfaisant du PAS tellurique, débouchant sur le financement de projets utiles; d'autre part, la mise en œuvre d'un protocole "situations critiques" réellement opérationnel.

MEDONDES: Et la CMDD?

BERNARD FAUTRIER: Elle a son propre Comité Directeur, auquel le Président du Bureau des Parties Contractantes participe. Je connais bien cette Commission, que j'ai eu l'honneur de présider en 2000-2001.

Ma préoccupation première est que puissent y participer efficacement les acteurs de la vie économique, qui sont, pour l'instant, le "pilier faible" du développement durable; à cet égard, la composition de la Commission, telle qu'elle a été arrêtée à Monaco est plutôt encourageante.

MEDONDES: Tout cela, c'est une vision des orientations du PAM, mais qu'en est-il de sa place dans les processus de gouvernance environnementale et de relations entre les accords environnementaux multilatéraux?

BERNARD FAUTRIER: 2002 sera une année d'intenses activités internationales auxquelles je participe, non seulement comme représentant de la Principauté, mais également comme Président du Bureau et j'engage les délégations des pays méditerranéens à se réunir lors de ces grands rendez-vous, afin que nous identifions les sujets d'intérêts communs.

Bien entendu, comme nous l'avons décidé à Monaco, dans la déclaration que nous avons adoptée, j'espère que nous serons très présents à Johannesburg, pour mettre en évidence l'identité méditerranéenne.

J'ajoute qu'il faudra également suivre de près la réforme du PNUE, qui est substantielle et va dans le bon sens.

Mais il conviendra de veiller à ce que les soucis légitimes d'efficacité et de bonne gouvernance n'affaiblissent pas les systèmes qui fonctionnent bien, tel que celui de Barcelone, mais au contraire les dynamisent encore plus.

> UNE RÉGION-LABORATOIRE APPELÉE MÉDITERRANÉE



Dans son discours liminaire lors de la réunion de Monaco, le Directeur Exécutif du PNUE, se référant à la Méditerranée en tant que région-laboratoire, a dit que *“nous y trouvons des pays riches et moins riches, des traditions anciennes et des technologies modernes, des cultures différentes et des perceptions diverses, des tensions politiques et une évolution inégale en matière de croissance économique et de développement social, sans mentionner les défis relatifs à l’environnement”*.

“Dans cette mer semi-fermée, il existe également des pressions démographiques, une croissance disproportionnée de la population, un trafic maritime très chargé et une gestion inappropriée ou insuffisante de cette vaste zone côtière qui a souvent été témoin d’un développement rapide et chaotique. Il s’agit d’une région qui doit faire face à des problèmes de pénurie en eau, d’érosion des sols, de dégradation des écosystèmes, de désertification...”

“C’est à cause de la gravité de ces défis et de bien d’autres que les pays riverains de la Méditerranée et l’Union européenne ont décidé de coopérer sous les auspices du PNUE”.

M. Töpfer a souligné que le PAM avait toujours été plus qu’un simple instrument technique pour lutter contre la pollution. *“Il s’agit d’un forum exceptionnel où toutes les parties en dépit des différends joignent leurs efforts pour assurer la sécurité du bassin qu’elles partagent ainsi que de leur présent et avenir communs”*.

Félicitations adressées à Monaco...

Le Directeur Exécutif du PNUE s’est arrêté sur l’élection de Monaco qui dirigera le PAM dans les deux prochaines années. *“C’est de tout cœur que je félicite Monaco pour son élection qui est conforme à sa longue tradition de défense de l’environnement”*.

“Une tradition qui remonte à pratiquement un siècle avec la fameuse Commission internationale pour l’exploration scientifique, une des plus anciennes et durables organisations non gouvernementales du monde”.

“Je suis persuadé que l’élection de Monaco donnera un nouvel élan à l’engagement du PAM face à l’objectif de protéger la région de toutes sortes de pollution, tout en encourageant fermement son cheminement vers le développement durable”.

A cet égard, Klaus Töpfer a souligné que la sensibilisation du public et la diffusion de l’information revêtent de plus en plus d’importance. *“Il faut agir de façon juste. Mais, cela ne*

suffit pas! Nous devons également faire connaître à nos peuples ce qui est fait... car après tout, nous vivons dans une société dirigée par les médias”.

... et à Malte

“Monaco succède à Malte, qui a assumé une présidence ayant donné un fort élan au PAM. Malte a dirigé le PAM bien en avant dans sa nouvelle approche, lancée en 1995, ne se limitant plus à la surveillance continue et la maîtrise de la pollution marine”.

“Malte a encouragé tous les partenaires du PAM dans leurs efforts pour intégrer graduellement toutes les préoccupations environnementales dans leurs politiques et planification afin d’atteindre le but ultime du développement durable”.

Le Directeur Exécutif du PNUE a exprimé l’espoir que le processus de ratification des instruments juridiques du PAM soit aussi dynamique que possible, pour que ces derniers entrent en vigueur dès que possible. Ce qui, selon lui, serait extrêmement utile, en particulier pour cette région.

Le PAM, dix ans plus tard...

“Le PAM a toujours été dynamique. Par exemple, après le Sommet de la Terre en 1992, le PAM s’est immédiatement attaché à adapter son mandat, au niveau régional, aux résolutions de l’Agenda 21. Un Agenda MED 21 a été adopté et la Convention de Barcelone a été révisée en 1995 pour donner une substance juridique aux engagements pris à Rio”.

“Au cours de la même année, le PAM a commencé à accorder la priorité à la mise en œuvre des objectifs spécifiques du Programme mondial d’action (PMA) dans la région. Ensuite, le Protocole tellurique a été révisé l’année suivante, avec pour conséquence la mise en place du Programme d’actions stratégique (PAS) pour lutter contre la pollution de la mer due à des activités menées à terre”.

“Ce Programme a reçu tout l’appui nécessaire du Fonds mondial pour l’environnement, le FEM. J’espère sincèrement qu’il sera aussi possible à l’avenir de parvenir à bien réapprovisionner cet instrument qu’est le FEM. La question est actuellement discutée et je pense que nous pouvons prouver par le biais de ce projet en Méditerranée, combien il est important d’avoir ce genre d’instrument et son appui”. *“Cette année, le PAS est passé de la théorie à la pratique grâce à sa stratégie opérationnelle”* a continué de souligner le Directeur Exécutif.



“La Méditerranée est une région riche du point de vue de son histoire, son patrimoine culturel, ses paysages magnifiques et sa biodiversité. Elle attire jusqu’à 200 millions de touristes par an, représentant un tiers du tourisme mondial. Mais, ce n’est pas là toute la Méditerranée. C’est aussi une région-laboratoire”.

Klaus Töpfer



>> UNE REGION-LABORATOIRE APPELEE MEDITERRANEE

“En même temps, le PAM a modernisé l’un de ses instruments juridiques essentiels avec le nouveau projet de Protocole situations critiques. Ce projet couvre les besoins urgents en matière de prévention contre les accidents et les nappes d’hydrocarbures. C’est avec grande satisfaction que le PNUE note que cet instrument sera bientôt signé.”

De loin, le plus réussi...

Le Directeur Exécutif du PNUE a indiqué que dans tous ces domaines, la Méditerranée a toujours joué un rôle de pionnier grâce à l’engagement dont les Parties contractantes ont fait preuve. *“Parmi les différents programmes des mers régionales, le PAM est de loin celui qui a été le plus couronné de succès, avec éventuellement celui de la mer Baltique et celui des Caraïbes. Le PAM est LE projet pilote”. “C’est pourquoi, il est tellement important de ratifier ses protocoles, afin qu’une fois de plus, il serve d’exemple pour d’autres régions, pour d’autres programmes régionaux...”*

Tenant compte de la capacité prouvée du PAM à s’adapter aux défis et législations en matière d’environnement, son système juridique nouvellement mis à jour devrait avoir été complété, appliqué et mieux connu. M. Töpfer a indiqué: *“Ici, le PNUE invite toutes les parties à accélérer leur processus de ratification afin de le finaliser avant le Sommet de Johannesburg”.*

Le PAM et le partenariat euro-méditerranéen

M. Töpfer a ajouté que le PNUE encourage le PAM à progresser dans sa coopération avec tous les organes internationaux et régionaux concernés, mettant particulièrement l’accent sur l’Europe, à savoir par le truchement du Partenariat euro-méditerranéen.

“La Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères qui s’est tenue à Bruxelles les 5 et 6 novembre 2001 sera suivie de la Seconde Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l’Environnement, en juillet prochain à Athènes”.

“Ce sera là l’occasion, entre autres, d’assurer une coordination plus efficace et une plus grande cohérence entre les diverses tribunes internationales. Ainsi, la voie sera-t-elle mieux pavée et les signaux plus clairs pour les deux parties”.

Le courage de la CMDD

“Je vous félicite particulièrement pour le Bilan stratégique préparé par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Il s’agit d’un excellent document qui reflète l’expérience et l’engagement de ce Programme des mers régionales, véritable fer de lance du PNUE”.

“Avant tout, le Bilan de la CMDD rend hommage à la contribution apportée par des groupes importants de la société civile, qui reflètent leurs points de vue sur une base égale avec

les gouvernements. C’est avec grand plaisir que j’ai appris que les ONG s’étaient extrêmement bien préparées à cette conférence et j’encourage le secteur privé à s’engager également dans cette voie”.

La CMDD a eu le courage d’éveiller certaines préoccupations, et M. Töpfer ajoute: *“Le Bilan stratégique explique, par exemple, que quelque soient les efforts faits, les politiques environnementales ont encore trop peu d’incidences sur les politiques de développement, restant trop cloisonnées pour aborder les thèmes constitutifs d’une démarche intégrée”.*

“En concluant, le Bilan avance que les politiques de développement durable dépendent encore trop du secteur public alors qu’elles doivent encourager les partenariats entre secteurs public et privé. Il appelle aussi l’attention sur la nécessité de veiller à ce qu’une participation dynamique des ONG s’ancre dans la pratique quotidienne”.

La CMDD exprime l’espoir que cet équilibre permette de donner un élan politique renouvelé aux efforts de développement durable dans la région et qu’il serve de guide réaliste pour des défis véritables dans d’autres régions du monde qui cherchent à traduire les principes de développement durable en actions concrètes.

“En général, le Bilan prépare le terrain pour la future stratégie de développement durable en Méditerranée”.

Un Sommet sur le développement, non sur l’environnement

“Le PAM a bien pris conscience du fait que le Sommet de Johannesburg ne sera pas un sommet de l’environnement mais du développement durable” a ajouté le Directeur Exécutif.

“Je pense que nous n’aurons de cesse de le souligner, c’est le thème essentiel. Il ne faut pas décevoir le public mondial. Il nous faut attaquer les questions du rapport entre environnement et pauvreté, environnement et santé, environnement et sécurité alimentaire”.

“Il faut considérer Johannesburg comme une dynamique et un pas vers un développement à face humaine. Une nouvelle donne pour une prospérité responsable pour tous. Je pense qu’il faut souligner qu’il est nécessaire d’assurer une prospérité responsable pour les peuples du monde entier”.

“C’est là le point de repère de toutes nos activités. Par le truchement de la CMDD, vous concluez, entre autres, que la Méditerranée prendra une importance toujours plus grande pour canaliser le mouvement de ressources vitales...”

“...Mais vous assurez également que toutes prévisions économiques exigent un sens de stabilité écologique, un sens de diversité, un sens de respect face au développement du passé en matière de diversité culturelle et spirituelle et cela dans un cadre de développement durable. Voilà de quoi il s’agit réellement!”

> DECLARATION MEDITERRANEENNE POUR LE SOMMET DE JOHANNESBURG



LES PARTIES CONTRACTANTES A LA CONVENTION DE BARCELONE, RÉUNIES A MONACO DU 14 AU 17 NOVEMBRE 2001 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE,

- Considérant** le Projet de Déclaration élaboré par les membres de la Commission méditerranéenne du développement durable lors de sa réunion tenue à Tunis du 14 au 17 novembre 2000,
- Ayant examiné** les progrès accomplis vers le développement durable au niveau régional à la lumière des trois piliers –économique, social et environnemental– du développement durable et de la nécessité d'adopter une approche intégrée,
- Reconnaissant** qu'une bonne gouvernance, fondée sur les processus démocratiques, le respect des droits fondamentaux, spécialement des femmes et des enfants, la promotion de la justice et du droit international, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations concernées, ainsi que sur l'établissement de la paix et de la sécurité basé sur la légalité internationale, est une condition préalable au développement durable,
- Soulignant** l'importance et la spécificité de la Méditerranée en tant qu'écorégion et zone de solidarité, ainsi que sa vocation à rapprocher des cultures différentes les unes des autres,
- Insistant aussi** sur la nécessité de promouvoir des stratégies de développement durable pour des écorégions telles que la Méditerranée ainsi que les commissions régionales associées,
- Reconnaissant** la contribution des activités et des recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable à la promotion du développement durable,
- Accueillant** avec satisfaction le rôle de plus en plus important et la mise en réseau active des organisations non gouvernementales méditerranéennes, des groupes socio-économiques, des autorités locales, des milieux enseignants scientifiques et des médias en tant qu'acteurs et partenaires du développement durable,
- Soulignant** l'impact de la mondialisation et de l'intensification des échanges économiques, culturels et touristiques ainsi que les risques auxquels sont exposés le patrimoine naturel et culturel de la Méditerranée et la spécificité de celle-ci,
- Préoccupées par** les pressions qui s'exercent sur l'environnement et la diversité biologique, la dégradation des forêts et des zones humides, la désertification et la dégradation des sols, la persistance de pratiques qui ne sont pas durables à long terme, telles que la littoralisation, la surexploitation de ressources naturelles vulnérables, notamment l'eau, la concentration des activités touristiques, l'accroissement de la production de déchets solides domestiques et industriels, la consommation croissante de combustibles fossiles qui contribue à l'effet de serre et les risques naturels et technologiques connexes ainsi que la généralisation de schémas de production et de consommation non durables,
- Préoccupées également par** le décalage grandissant entre les ressources humaines et financières disponibles et les défis à relever,

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT:

DEVELOPPEMENT SOCIAL

- Il conviendrait de freiner l'élargissement des écarts de revenu entre les pays du Nord et les pays du Sud de la région et entre les secteurs riches et pauvres de la société à l'intérieur de chaque pays. Les Parties contractantes affirment qu'elles sont déterminées à atteindre et dépasser les objectifs fixés pour 2015 en matière de réduction de la pauvreté par le Sommet du millénaire en élaborant et en exécutant aux niveaux régional et national des politiques, des stratégies et des programmes appropriés et de nature à promouvoir l'équité entre les sexes pour s'attaquer avec efficacité à la pauvreté. À cette fin, il sera tenu compte des questions que suscitent les tendances des migrations et les transitions économiques, qui ont donné naissance à de nouvelles formes de pauvreté.
- La protection et l'amélioration de la santé ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources disponibles pour les soins de santé sont une composante essentielle du développement durable de la région.
- Il est indispensable que la région investisse dans le renforcement des capacités et l'habilitation de sa jeune population. Les pays méditerranéens sont résolus à élaborer des stratégies d'éducation, d'information, de communication et de formation rationnelles et appropriées et à revoir et réformer les stratégies existantes pour développer le capital humain requis pour alimenter le développement durable. L'accès de tous à l'enseignement général, y compris l'éducation en matière d'environnement et de durabilité, devrait être garanti.

>> DECLARATION MEDITERRANEENNE POUR LE SOMMET DE JOHANNESBURG

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Une action s'impose aux niveaux international, régional, national et local, en collaboration avec tous les acteurs, afin de protéger efficacement la qualité de cet environnement marin unique, de faciliter une gestion intégrée des zones côtières, de promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants, de préserver la précieuse diversité biologique de la région et de combattre efficacement la désertification et la dégradation des terres.

Considérant que la région méditerranéenne attire un tiers du tourisme international, il faudrait encourager un tourisme durable respectueux de l'environnement et des paysages naturels.

Il faudrait étudier systématiquement les risques naturels et technologiques, adopter des mesures de prévention à tous les niveaux de la gouvernance, assurer la sécurité des populations et de leurs biens et préserver le milieu naturel et le patrimoine culturel.

Il conviendrait également de traiter des questions se rapportant à la propreté et à la salubrité de l'eau, à la productivité des terres et à la sécurité alimentaire aux niveaux régional et national en favorisant des pratiques agricoles et d'élevage durables et des schémas de consommation respectueux de l'environnement.

Il faudrait accroître considérablement la place occupée par les sources d'énergie renouvelables respectueuses de l'environnement, en particulier l'énergie solaire, éolienne et géothermique, dans la production et l'utilisation totales d'énergie primaire et encourager l'application de technologies à haut rendement énergétique.

Il faudrait promouvoir et mettre en œuvre des politiques visant à une gestion dans des conditions de sécurité et, lorsque c'est possible, à une élimination de la pollution industrielle et des produits chimiques dangereux dans la région.

Les réseaux de surveillance continue, observatoires et systèmes de collecte des données devraient être reliés avec efficacité de manière à pouvoir analyser les tendances à long terme et élaborer des politiques de gestion appropriées.

CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Le développement durable exige l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales aux processus décisionnels, aux procédures de planification et à l'élaboration des lois à tous les niveaux.

Les cadres institutionnel et juridique doivent assurer l'accès du public à l'information sur l'environnement, la participation à la prise des décisions et l'accès à la justice. L'application du principe de précaution, du principe "pollueur-payeur" et du principe d'une responsabilité commune et différenciée est essentielle dans toutes les politiques pertinentes.

Les Parties contractantes soutiennent les efforts tendant à renforcer la gouvernance mondiale environnementale et entendent y contribuer dans la région méditerranéenne.

Pour accroître l'efficacité du cadre juridique international envisagé à la Conférence de Rio, il faut que les pays respectent les engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et qu'ils ratifient et appliquent la Convention de Rotterdam, la Convention de Stockholm, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Kyoto. Les progrès réalisés en ce qui concerne le Protocole de Kyoto à la septième Réunion des Parties contractantes à la Convention-cadre, accueillie à Marrakech par un pays du sud de la Méditerranée, constituent une contribution précieuse au développement durable, et le Plan d'action pour la Méditerranée devrait contribuer à sa mise en œuvre.

L'action au plan régional est extrêmement importante pour la promotion du développement durable. À cette fin, les Parties contractantes ont renouvelé le Plan d'action pour la Méditerranée, ont révisé la Convention de Barcelone de 1976 et ses Protocoles, ont adopté de nouveaux protocoles et se sont entendus sur un système d'établissement de rapports pour suivre les progrès réalisés au regard des engagements qu'ils ont pris. La Commission méditerranéenne du développement durable s'avère très utile pour promouvoir le partenariat avec des groupes importants, en particulier grâce à ses groupes de travail sur l'eau, le tourisme et l'industrie. Les Parties s'emploient aussi à resserrer les liens entre le Partenariat euro-méditerranéen et le Plan d'action pour la Méditerranée.

GOVERNANCE, DECENTRALISATION ET PARTICIPATION

Le rôle des structures de gouvernance et de prise des décisions participatives dans la Méditerranée, aux niveaux régional, national et local, devrait être renforcé.

Les pays devraient faciliter la mise en œuvre des recommandations et des plans d'action découlant des programmes Action 21 au niveau local et établir les cadres institutionnels correspondants en fournissant les moyens nécessaires aux autorités locales ou en leur facilitant l'accès à ces moyens.

Tous les pays et grands groupes de la région devraient élaborer et appliquer des stratégies de durabilité concrètes et ciblées aux différents niveaux de gouvernance, y compris pour la gestion intégrée des ressources hydrauliques et la gestion intégrée des zones côtières, en particulier dans le but d'atténuer les pressions qui s'exercent sur les régions côtières.



COOPERATION, PARTENARIAT ET FINANCEMENT

La mondialisation étant un processus rapide, irréversible et puissant, les pays méditerranéens sont déterminés à en tirer les avantages et à s'attaquer efficacement aux effets secondaires néfastes qu'elle peut avoir sur la cohésion sociale, la qualité de l'environnement et les identités culturelles afin de promouvoir le développement durable, en particulier dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, de la future zone de libre-échange et du projet d'élargissement de l'Union européenne.

Il conviendrait de mettre en commun les connaissances scientifiques pour assurer un développement durable et promouvoir l'éco-efficacité et d'encourager le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Les centres régionaux méditerranéens ont un rôle important à jouer à cet égard.

Les ressources nationales, une libéralisation des échanges compatible avec la protection de l'environnement et les courants de capitaux privés, en particulier l'investissement étranger direct, sont indispensables pour générer des moyens pour financer le développement durable. Il conviendrait d'accroître beaucoup les financements nationaux tout en favorisant les mesures d'incitation à des investissements respectueux des considérations environnementales et sociales et en supprimant progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement.

Il conviendrait d'augmenter de façon substantielle les financements régionaux ou internationaux, bilatéraux et multilatéraux, disponibles au titre de l'aide publique au développement et de mieux les adapter aux programmes de protection de l'environnement et de développement durable dans la Méditerranée.

En ce qui concerne l'aide, la communauté internationale devrait s'efforcer d'atteindre aussi rapidement que possible l'objectif de 0,7% du PNB accepté par les Nations Unies. Il y a lieu de se féliciter à cet égard du fait que les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union européenne se sont engagés en juin 2001 à progresser réellement vers cet objectif avant le Sommet de Johannesburg.

Il conviendrait de trouver des moyens nouveaux et supplémentaires de financement et de faciliter la mise en place de mécanismes financiers novateurs, respectueux des principes de développement durable, tels que l'échange de créances contre investissements dans la protection de l'environnement et le développement durable ainsi que les mécanismes pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

Ces initiatives constituent des mécanismes novateurs de solidarité menant à un partenariat méditerranéen authentique et efficace.

A CETTE FIN, LES PARTIES CONTRACTANTES DECIDENT:

d'élaborer ou de revoir leurs stratégies de développement durable compte tenu des résultats du Sommet de Johannesburg et des accords énoncés ci-dessus;

d'élaborer des politiques de développement régional, notamment pour assurer une gestion efficace du capital-nature;

de procéder aux réformes institutionnelles, budgétaires et juridiques voulues pour promouvoir la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'action pour la Méditerranée, tel que renouvelé en 1995, compte dûment tenu des considérations socio-économiques, particulièrement dans les pays de l'est et du sud de la Méditerranée;

de promouvoir les activités de la Commission méditerranéenne du développement durable et sa contribution à la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne dans le cadre de la Convention de Barcelone et de prendre les mesures nécessaires pour appliquer ses recommandations et propositions d'action;

de promouvoir la création de systèmes d'information, de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement et du développement durable aux niveaux régional, national et local;

ET INVITENT:

Les gouvernements des pays méditerranéens à accroître les ressources qu'ils consacrent au respect de ces engagements;

Les organisations internationales et la Communauté européenne à améliorer l'allocation des ressources et à renforcer les synergies et l'appui mutuel entre leurs programmes d'intervention dans la Méditerranée de manière à répondre plus efficacement aux besoins de la région;

L'Organisation des Nations Unies à prendre en compte les besoins et ressources des écorégions, telles que la Méditerranée, quand elle traite de questions de développement durable.

> UNE PROTECTION SPECIALE POUR LES ESPECES LES PLUS

Un réseau de sites naturels d'importance particulière pour les peuples de la Méditerranée est actuellement mis en place. Ces sites seront placés sous la haute protection de tous les pays méditerranéens. Un ensemble de douze zones marines et côtières forme le premier noyau.

Lors de la réunion de Monaco, les Parties contractantes ont pris de nouvelles mesures en matière de gouvernance régionale pour la conservation du patrimoine naturel de la Méditerranée en inscrivant douze sites naturels marins et côtiers sur la liste des dites aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM).

Les ASPIM sont établies comme réseau de sites naturels protégés présentant un intérêt spécifique pour les peuples de la Méditerranée et par conséquent, tous les pays méditerranéens se doivent de "superviser" leur conservation.

En fait, elles peuvent être établies non seulement dans des zones marines et côtières assujetties à la souveraineté ou la juridiction d'un pays, mais aussi dans des zones qui se trouvent en partie ou dans leur totalité en haute mer.

Egalement destinées à avoir valeur d'exemple et de modèle pour la protection

du patrimoine naturel de la région, la liste des ASPIM peut également inclure des sites satisfaisant à des critères spécifiques.



A. BOULJINA / ASSOCIATION BEYS

Elles doivent être uniques et représentatives

A cette fin, le Protocole relatif aux aires spécialement protégées (ASP) du Plan d'action pour la Méditerranée dispose d'un ensemble de critères pour le choix des sites. L'unicité, la représentativité naturelle, un statut juridique reconnu, l'existence de mesures de protection et de méthodes de gestion figurent parmi les caractéristiques essen-

tielles dont l'aire doit être dotée.

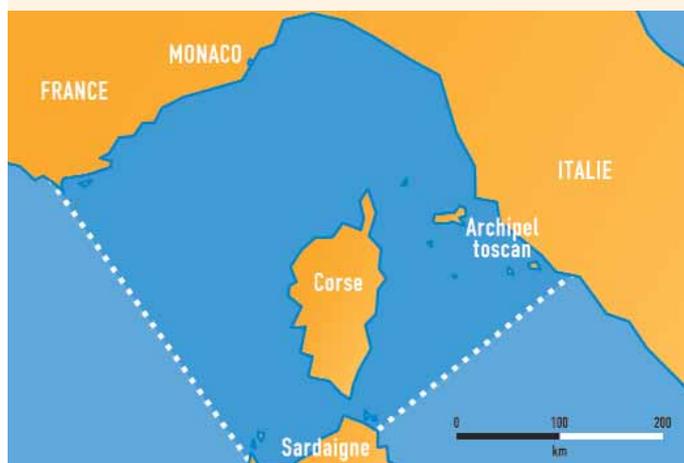
Dès qu'une aire protégée est inscrite sur la liste des ASPIM, toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone reconnaissent alors son importance. En d'autres termes, les Parties contractantes doivent respecter les mesures relatives et ne peuvent autoriser ou entreprendre des activités susceptibles d'endommager ses caractéristiques naturelles.

Les états non parties au Protocole et les organisations internationales compétentes sont invités à respecter les mesures de conservation applicables aux ASPIM.

Mais le rôle que les ASPIM sont appelées à jouer est particulièrement important lorsqu'il s'agit de zones situées en haute mer.

Les ASPIM devraient contribuer à protéger les espèces et les habitats dans les zones de haute mer. L'application de mesures visant à la protection de ces zones sera le défi du proche avenir.

> UN SANCTUAIRE POUR DAUPHINS ET BALEINES



Sur une superficie maritime de 87.000 km² que se partagent la France, l'Italie et Monaco, on peut trouver jusqu'à douze espèces différentes dont les populations varient de quelques dizaines de milliers d'individus (certainement en ce qui concerne quelques dauphins) à un millier (pour le rorqual commun, une espèce-insigne pour la région).

Le sanctuaire a maintenant été déclaré aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen.

Le Sanctuaire franco-italo-monégasque a été créé suite à un accord conclu entre les gouvernements des pays partenaires du Plan d'action pour la Méditerranée, signé à Rome le 25 novembre 1999.

Situé dans la partie de la Méditerranée délimitée par la mer Tyrrhénienne, la mer de Corse et la côte Provençale, il comprend les eaux littorales et le domaine pélagique de cette zone. Il est compris dans la zone définie par les limites suivantes :

MENACEES



Les douze aires protégées suivantes ont été inscrites sur la liste des ASPIM:

1) **Isla de Alborán (Espagne)**. Cette zone est renommée pour la richesse de sa flore et de sa faune, avec la présence d'espèces méditerranéennes et atlantiques introuvables dans d'autres parties de la Méditerranée.

2) **Les fonds marins du Levante de Almería (Espagne)**. Cette zone forme une bande de territoire parallèle à la côte, possédant les herbiers de posidonies les plus importants de la côte espagnole.

3) **Cabo de Gata-Níjar (Espagne)**. La zone s'étend de fonds marins à des reliefs montagneux littoraux d'origine volcanique, en passant par des zones humides et côtières.

A l'ouest, une délimitation allant de la Pointe Escampobariou (à l'ouest de la Péninsule de Giens) au Cap Falcone, situé sur la partie occidentale de la Sardaigne;

A l'est, une délimitation allant du Cap Ferro, situé sur la côte nord-est de la Sardaigne, à Fosso Chiarone qui se trouve sur la côte ouest de l'Italie.

La création du Sanctuaire est le point culminant de plusieurs années d'efforts et d'initiatives menés par les autorités des états concernés avec l'appui considérable de laboratoires universitaires, de chercheurs et de nombreuses ONG par le biais de réunions internationales,

d'opérations médiatiques ou d'études en mer.

Les caractéristiques physiques et climatiques de la région créent des conditions hydrodynamiques particulières qui donnent naissance à des systèmes de courants verticaux (résurgences), qui remontent les eaux froides des profondeurs à la surface.

Ces résurgences sont extrêmement favorables à la production primaire. Des chaînes alimentaires complexes se forment

alors et les cétacés constituent les liens finaux les plus remarquables de la chaîne.



S. PANIGADA



>> UNE PROTECTION SPECIALE POUR LES ESPECES LES PLUS MENACEES

Ses caractéristiques climatiques sont pratiquement uniques en Europe occidentale, marquées par des températures relativement douces, une absence de gelées et en général, une aridité extrême.

4) **Mar Menor et la côte orientale de Murcie (Espagne)**. La Mar Menor est la plus grande lagune intérieure d'Espagne, avec des marais salés, des steppes salées et quelques montagnes volcaniques.



R. TIMARELLI

5) **Cap de Cresus (Espagne)**. La péninsule du Cap de Crésus est le dernier éperon montagneux des Pyrénées. La côte est abrupte et déchiquetée avec des falaises et des criques profondes.

6) **Islas Medas (Espagne)**. Cette formation géologique karstique composée de sept îlots avec de nombreux tunnels et grottes, riches en substances organiques est à la base d'une faune marine abondante dans la région.

7) **Islas Coulembretes (Espagne)**. Ces îles, de petite superficie et isolées, accueillent de nombreuses espèces endémiques et des colonies d'oiseaux marins rares viennent s'y reproduire.

8) **Port-Cros (France)**. Le territoire de Port-Cros a été déclaré Parc national depuis 1983, couvrant des milieux marins et terrestres. La zone sous-marine s'étend sur plus de 1.300 hectares et est renommée pour son extraordinaire variété d'espèces et d'habitats.

9) **Les îles Kneiss (Tunisie)**. Cet archipel situé à environ deux miles du continent est caractérisé par un écosystème de marée qui semble être unique en Méditerranée.

10) **La Galite (Tunisie)**. L'archipel de la Galite, formé de six îles et îlots, présente une géologie et une topographie variées (pentes abruptes, falaises sous-marines pentues) avec de nombreuses grottes servant d'abri aux phoques-moines.

11) **Zembra et Zembretta**. Ces îles sont situées au nord-est de la Tunisie et comptent plusieurs habitats marins tels des herbiers de posidonies, des fonds rocheux et des grottes.

12) **Le Sanctuaire franco-italo-monégasque**, créé par un accord tripartite entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco (Rome, 25 novembre 1999) s'étend sur 87.000 km² dans la partie de la Méditerranée couvrant la mer Tyrrhénienne, la mer de Corse et la zone provençale, y compris les eaux côtières et le domaine pélagique de la zone.



Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées informera les organisations internationales compétentes de la liste et des mesures prises quant aux ASPIM, encourageant l'harmonisation entre les ASPIM et d'autres réseaux pertinents.

>> UN SANCTUAIRE POUR DAUPHINS ET BALEINES

C'est dans ce vaste royaume pélagique que les cétacés, qui font l'objet primordial de la protection dans cette zone, se développent dans toute leur diversité. On y trouve douze espèces différentes dont les populations varient entre plusieurs dizaines de milliers d'individus (certainement en ce qui concerne les



S. TORCHIA

dauphins) à un millier (pour le rorqual commun, une espèce-insigne pour la région).

Bien que les cétacés soient particulièrement ciblés dans la création du Sanctuaire, il est escompté que d'autres espèces puissent bénéficier des mesures de protection et de gestion appliquées.

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)

Boulevard de l'Environnement | PB 337 | TN-1080 Tunis cedex tél 0021 6 1 76 57 60 fax 0021 6 1 79 73 49 e-mail car-asp@rac-spa.org.tn site web www.rac-spa.org.tn

> LE COMPTE A REBOURS DE LA REDUCTION DE LA POLLUTION



L'adoption de la Stratégie opérationnelle pour la mise en œuvre du PAS a lancé un processus échelonné sur 25 ans visant à réduire la pollution tellurique et due à des activités menées à terre.

Les Parties contractantes ont adopté la Stratégie opérationnelle pour la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.

Cette Stratégie opérationnelle établit un calendrier qui commence avec l'estimation par les pays méditerranéens des quantités de chaque polluant ciblé par le PAS rejetées ou émises des zones côtières, à savoir des sites industriels. Ce jalon, connu du point de vue technique comme "bilan de base", devra être prêt d'ici 2003.

Avec cet inventaire en main et après que chaque pays ait élaboré son propre plan d'action national (PAN), le processus de réduction véritable des polluants sera alors enclenché d'ici 2005.

C'est là le point culminant d'un long processus. En fait, afin d'élaborer les PAN, il a été convenu que les pays méditerranéens, avec l'appui du PAM, mettent en œuvre de 2001 à 2003 un vaste programme de renforcement des capacités, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le FEM français et les Parties contractantes.

Les PAN devront être élaborés sur la base d'un bilan diagnostique national (BDN) qui sera établi au cours de la période biennale 2002-2003.

Il n'a guère été facile d'adopter le concept de "bilan de base". La question était de savoir si les pays méditerranéens



Prélèvement en Méditerranée orientale présentant 30cm de déchets plastiques déposés sur le fond de la mer à 200m de profondeur.

contribuait relative de celui-ci à la dégradation du milieu marin.

Cependant, suite à des calculs complexes des différents critères de différenciation, il a été conclu que cette approche était inconcevable dans le contexte actuel de la Méditerranée. Simplement, elle n'était ni quantifiable ni indicative, que ce soit au niveau national ou au niveau régional.

On a alors envisagé de suivre "l'approche forfaitaire", qui consiste à adopter les mêmes taux de réduction que ceux convenus dans les dispositions du PAS pour tous les pays méditerranéens, quelque soient les conditions prévalant dans le pays. A cet égard, l'exercice d'estimation montre que "l'approche forfaitaire" permettrait aux pays de respecter leurs engagements vis-à-vis du PAS de façon plus indicative et équitable.

FOUAD ABOUSAMRA
CHIMISTE DE L'ENVIRONNEMENT
FONCTIONNAIRE CHARGE DU PROGRAMME MED POL

> L'EGYPTE ETABLIT UN INVENTAIRE DES SUBSTANCES POTENTIELLEMENT NUISIBLES

L'Égypte a lancé à Alexandrie le premier projet pilote méditerranéen sur la mise en place d'un inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP); il s'agit d'une base de données environnementales des substances potentiellement nuisibles émises ou transférées dans l'atmosphère, l'eau et le sol par l'industrie, le secteur agricole et le secteur des transports ainsi que les déchets transportés "off-site" pour être traités et / ou éliminés.

Lors d'un atelier organisé à Alexandrie du 10 au 20 décembre, trente quatre participants de l'Agence égyptienne des affaires environnementales, des représentants des médias, d'ONG, des partenaires industriels et des observateurs de Tunisie et de Syrie ont convenu d'une liste de 51 produits chimiques et de quelques substances produites en laboratoire émises ou rejetées dans l'atmosphère, l'eau et le sol ou transférés "off-site" ainsi que d'un formulaire de notification.

UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

MED POL 48, avenue Vassileos Konstantinou | GR-11635 Athènes tél 0030 10 72 73 131 fax 0030 10 72 53 196/7 e-mail medpol@unepmap.gr



> MISES AU POINT SUR L'URBANISATION, L'INDUSTRIE ET LE LIBRE-ECHANGE

La Commission méditerranéenne du développement durable a présenté à sa réunion extraordinaire de Monaco les fruits de la recherche menée par les trois Groupes de travail.

> GESTION URBAINE

Après un demi-siècle d'urbanisation intensive et la transformation associée des modes de vie et des modèles de consommation, les sociétés méditerranéennes sont devenues principalement urbaines.

D'ici 2025, plus de 70% des Méditerranéens vivront vraisemblablement dans les villes où les plus forts taux de croissance seront enregistrés dans les pays des rives Sud et Est.

Les embûches de l'urbanisation dans la région sont bien documentées. Elles comprennent entre autres la concentration d'activités économiques polluantes telle que l'industrie, une augmentation de la production des déchets, des banlieues à l'environnement dégradé, une plus grande consommation des ressources renouvelables et non renouvelables ainsi qu'une grande avidité en matière d'espace.

Le Groupe de travail sur la gestion urbaine et le développement durable offre quatre séries de propositions que les Parties contractantes ont adoptées.

Les propositions du Groupe de travail visent à intégrer de façon proactive développement durable et gestion urbaine.

Les propositions invitent les pays à mobiliser les acteurs et moyens d'action menant au développement durable urbain et viser à une meilleure gestion afin de contrôler la dynamique urbaine. Les propositions les appellent également à améliorer la gestion des services urbains publics et renforcer la coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne en matière de développement urbain durable.

> INDUSTRIE

Les pressions dues aux activités industrielles en Méditerranée, en particulier autour des points chauds de pollution, exigent que l'on adopte une approche intégrée pour aider l'industrie méditerranéenne à rester concurrentielle et réduire les effets contraires de la pollution.

Dans l'ensemble, le Groupe de travail sur l'industrie et le développement durable demande qu'industrie et environnement soient mieux intégrés afin de parvenir à un développement industriel durable du point de vue écologique, notamment en utilisant des moyens de production propre. Les petites et moyennes entreprises (PME) ont besoin d'être soutenues pour se conformer à leurs obligations légales, passer des accords volontaires, respecter les principes de précaution et du pollueur-payeur et s'adapter au Programme d'actions stratégique (PAS) du PAM.

Les Etats doivent jouer un rôle plus fort pour encourager l'industrie durable, principalement au moyen d'incitations financières qui devront être accompagnées d'un partage de l'information, de la reconnaissance de compagnies modèles, de l'établissement de critères stricts de délivrance de permis ainsi que d'inspections effectives effectuées par des entités indépendantes des organes de financement et d'exécution des projets de durabilité.

Ils peuvent aussi jouer un rôle-clé pour encourager les entreprises à internaliser les coûts environnementaux de la production (par exemple, en réduisant progressivement les redevances d'eau et d'énergie). Les pressions exercées par les consommateurs ont également un grand rôle à jouer. Les Parties contractantes ont adopté les propositions du Groupe de travail.

> LIBRE-ECHANGE

Le libre-échange a déjà marqué son empreinte sur la région. Quatre pays méditerranéens sont membres de l'UE et quatre autres sont en cours de négociation. Le partenariat euro-méditerranéen, qui inclut les 15 pays membres de l'UE et 12 pays ou autorités du Sud et de l'Est du bassin méditerranéen, se concentre sur la création d'ici 2010 d'une zone de libre-échange commune, en plus des accords bilatéraux et multilatéraux déjà existants.

La région se caractérise par des pays parvenus à des stades de développement divers. En supprimant les droits de douane, le libre-échange a prouvé d'un point historique qu'il amplifiait les inégalités entre les pays en ce qui concerne le développement. Il est vraisemblable qu'il exposera les marchés du Sud de la Méditerranée, et notamment les petits producteurs locaux, à la force des importations étrangères compétitives. Il a été démontré que l'agriculture traditionnelle est la plus vulnérable au libre-échange qui entraîne également une modification des modèles de consommation et un accroissement associé de la production de déchets. Du point de vue positif, le libre-échange conduit certainement à un accès plus facile et meilleur marché aux technologies compatibles avec l'environnement, à l'introduction de normes environnementales pour les exportations et à un accès facilité à de nouveaux marchés pour les produits fabriqués par des processus moins polluant. Le Groupe souhaite renforcer la méthodologie de maîtrise des impacts, se concentrer sur les effets de la libéralisation dans des secteurs tels que l'agriculture et les transports et identifier les instruments permettant de moderniser les PME, le secteur artisanal et les services publics urbains.

> COOPERATION ENTRE LE PAM ET LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN



Les installations de réception portuaires pour réduire la pollution marine et la mise en place d'aires protégées marines et côtières figurent maintenant parmi les projets de coopération lancés par l'UE, par le biais du Partenariat euro-méditerranéen et du Plan d'action pour la Méditerranée.

> METTRE EN PLACE DES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES MARINES ET COTIERES

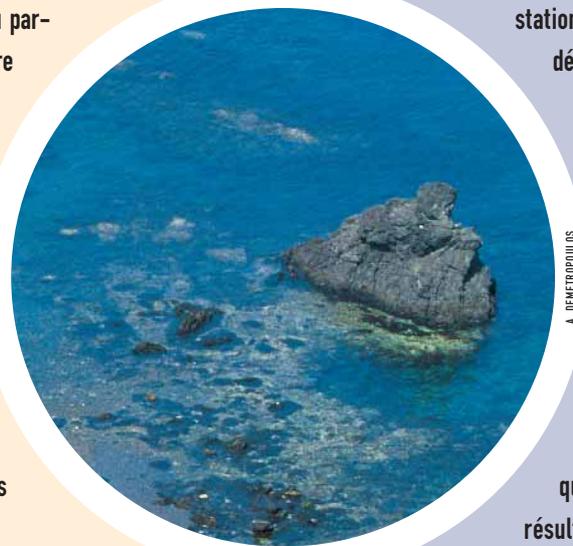
Le projet régional de développement d'aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne a pour objectifs principaux de promouvoir la gestion des aires protégées en tant qu'outil de la gestion intégrée des zones côtières ainsi que la conservation du patrimoine naturel marin par la mise en place d'aires protégées.

Le projet a été signé en décembre dernier entre le programme MEDA, instrument financier du partenariat euro-méditerranéen et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées du PAM (CAR/ASP).

Les partenaires du projet sont les suivants:

- > Istituto Centrale per la Ricerca scientifica e tecnologica Applicata al Mare, (ICRAM), Italie;
- > Unidad de Biología Marina, Universidad de Alicante: Instituto Universitario del Agua y de las Ciencias Ambientales (Universidad de Alicante), Espagne; et
- > Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), France.

Le CAR/ASP a invité tous les pays méditerranéens éligibles pour le financement du Programme d'action à court et moyen terme de l'Union européenne (SMAP) à prendre part au projet. L'Algérie, Chypre, Israël, Malte, le Maroc, la Syrie et la Turquie ont déjà déposé une demande de participation.



A. DEMETROPOULOS

> REDUIRE LA POLLUTION DUE AUX DECHETS SOLIDES ET AUX EAUX DE BALLAST PROVENANT DES NAVIRES

Le projet relatif aux "Installations de réception portuaires pour la collecte des débris provenant des navires, des eaux de ballast et des déchets huileux" vise à réduire la pollution de la mer Méditerranée par les déchets solides, les eaux de déballastage et résidus huileux et provenant des navires.

En particulier, il vise à encourager l'installation de stations de déballastage pour collecter les débris, les eaux de ballast et les résidus huileux générés par les navires et à identifier la situation actuelle et les besoins en matière d'installations de réception portuaires pour les eaux de ballast chargées d'hydrocarbures, chez les partenaires méditerranéens.

Il a également pour objet d'identifier les méthodes de traitement appropriés des déchets solides et liquides collectés et leur élimination. Les résultats et conclusions devraient pouvoir s'appliquer à toute la région méditerranéenne.

Les activités seront en majeure partie axées sur les travaux déjà menés dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI), le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle.

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES

POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)

Boulevard de l'Environnement | PB 337 | TN-1080 Tunis cedex

tél 0021 6 1 76 57 60 fax 0021 6 1 79 73 49

e-mail car-asp@rac-spa.org.tn site web www.rac-spa.org.tn

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Ile Manoel Island | MT-Gzira GZR 03

tél 0035 6 33 72 96/7/8 fax 0035 6 33 99 51

e-mail rempec@waldonet.net.mt site web www.rempec.org

> LE DECLIN DES TORTUES

Dans le passé, les tortues vertes et les tortues caouannes vivaient en grand nombre en Méditerranée. Suite à leur exploitation intensive, les populations ont diminué de façon dramatique et ces deux espèces, bien que protégées par diverses conventions, sont actuellement en voie d'extinction.



De 1920 à 1965, environ 100.000 tortues ont été tuées en Méditerranée orientale, principalement pour la fabrication de consommé!

Les captures accidentelles dans les filets de pêche ont depuis aggravé la mortalité des tortues. L'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) a déclaré les tortues vertes de Méditerranée particulièrement menacées.

Les tortues sont protégées par un certain nombre de conventions: la CITES, les conventions de Berne, de Bonn (la CEM) et de Barcelone; les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté en 1999 un plan d'action révisé relatif à la conservation des tortues marines.

Les sites de nidification des tortues!

Les tortues caouannes actuellement pondent essentiellement en Grèce, Turquie et à Chypre. En Israël, on observe une nidification éparse; elle est rare ou dispersée en Egypte, en Tunisie,

au Liban et au sud de l'Italie. Quelques rares pontes ont été remarquées dans d'autres parties de la région. La nidification en Libye pourrait éventuellement être importante mais les niveaux n'ont pas encore été vérifiés.

Les tortues vertes se reproduisent principalement à Chypre et en Turquie.

La nidification des deux espèces a brutalement diminué ou a même cessé dans plusieurs régions, reflétant la réduction mortelle du nombre d'individus.

Environ 4.000 à 5.000 tortues caouannes et 500 à 1.000 tortues vertes pondent actuellement en Méditerranée.

Les sons et lumières du tourisme

Depuis environ deux décennies, le développement du tourisme en Méditerranée a ajouté de nouvelles menaces graves à la survie des tortues. Ce qui a une influence toute particulière en Grèce, Turquie et à Chypre où de nombreuses plages de nidification sont devenues des sites de villégiature.

Les lumières artificielles et les mouvements près des plages empêchent la ponte

des femelles et désorientent les petites tortues fraîchement écloses qui souvent périssent par dessiccation ou surchauffe.

Le piétinement des baigneurs sur le sable et l'utilisation de véhicules sur les plages peuvent durcir le sable ou détruire les nids, alors que les chaises longues et les parasols bouchent les nids ou réduisent la température du sable, influençant ainsi la détermination du sexe des tortues. Voilà quelques exemples des menaces qui existent.

La liste de ces menaces est bien plus longue. Les stratégies et actions entreprises pour la conservation des tortues doivent tenir compte non seulement de la biologie complexe de la reproduction des tortues mais aussi souvent des facteurs socio-économiques locaux et des intérêts politiques. Les problèmes rencontrés jusqu'à présent démontrent que cette tâche n'est ni aisée ni simple.

La toute première conférence méditerranéenne sur les tortues marines

Menées par leur préoccupation quant à la mauvaise utilisation des populations



A. DEMETROPOULOS

de tortues exploitées de façon excessive, au bord de l'extinction et maintenant menacées par des forces économiques telles que le tourisme et les loisirs, les conventions de Barcelone, Berne et Bonn ont convenu de coopérer et d'agir ensemble. Elles ont conjointement organisé la première Conférence méditerranéenne sur les tortues marines du 24 au 28 octobre 2001 dans la capitale italienne et ont demandé de tenir des conférences de suivi. La Convention de Barcelone de concert avec le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées du Plan d'action pour la Méditerranée a pris cette fois-ci le rôle de chef de file.

L'ICRAM (Istituto Centrale per la Ricerca Scientifica e Tecnologica Applicata al Mare) a accueilli la conférence avec l'appui du Groupe de spécialistes en tortues marines de Méditerranée de l'UICN.

Ce fut une conférence de cinq jours très réussie avec environ 200 participants venus des pays de la mer Méditerranée et parfois de pays extérieurs, avec quatre-vingt présentations, neuf conférenciers invités et trois ateliers.

Conclusions

La principale conclusion qui ressort de la conférence est que nous disposons déjà de nombreuses informations, certainement en quantité suffisante pour y asseoir les mesures de conservation en matière de tortues marines qu'il convient de prendre de façon tellement urgente.

Il a été souligné qu'en Méditerranée les tortues sont génétiquement isolées et que leur fidélité à la plage où elles ont éclos est troublée et conduit à une évolution de colonies indépendantes.

Elles ont besoin d'être protégées individuellement puisque des efforts de conservation dans une zone, comme par exemple à Zante, n'assistent en rien les tortues d'autre part en Grèce, Turquie ou à Chypre. Parmi les conclusions principales, il est proposé de mettre en place des zones protégées, y compris des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), de préférence avant le début de la mise en valeur économique, de veiller à l'application de la législation dans les aires protégées déjà établies et de mettre en œuvre des plans de gestion appropriés.

L'implication des parties prenantes à un stade précoce a été soulignée ainsi que le besoin que les gouvernements s'engagent par des politiques appro-

priées en matière de financement, d'aménagement spatial et de tourisme.

Les priorités de recherche et de surveillance continue afin de combler les lacunes comprennent l'identification d'habitats marins-clé, des programmes de surveillance à long terme ainsi que des études sur les migrations, la génétique et les populations. Il est aussi nécessaire de poursuivre la recherche sur l'impact des pêcheries.

Un suivi est nécessaire

La première Conférence méditerranéenne sur les tortues marines a été une nouvelle initiative audacieuse qui doit être suivie de mesures pratiques au niveau national - non seulement de la part de la communauté scientifique et de conservation, mais surtout des administrations qui déterminent dans une large mesure le sort du littoral - et celui des tortues.

Les politiques de développement touristique et d'aménagement spatial ont des possibilités de flexibilité lorsqu'il s'agit de déterminer les zones à mettre en valeur et jusqu'à quel point le faire.

La biologie des tortues ne permet pas de tels choix car si elles ne peuvent pas pondre sur leur plage natale, elles n'auront de descendance.

ANDREAS DEMETROPOULOS
BIOLOGISTE-SPECIALISTE EN SCIENCES DE LA MER



A. DEMETROPOULOS



> LE PAM EST UN BON INSTRUMENT, MAIS...



LE PAM EST UN BON INSTRUMENT POUR COORDONNER L'ACTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA MEDITERRANEE. IL REUNIT PRATIQUEMENT TOUS LES PAYS DU BASSIN ET COMPREND LA PARTICIPATION DE VASTES SECTEURS DE LA SOCIETE CIVILE. NEANMOINS, MED FORUM QUI REGROUPE 115 ONG DE VINGT TROIS PAYS, PENSE QUE LES IMMENSES POSSIBILITES QUE CET INSTRUMENT OFFRE NE SONT PAS PLEINEMENT UTILISEES.



Depuis des décennies, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations écologistes ont dénoncé les problèmes environnementaux dont souffre la Méditerranée.

La Convention de Barcelone et le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) sont issus des pressions exercées par la société ainsi que de la prise de conscience des états méditerranéens quant au besoin d'agir.

Cette relation entre le PAM et les ONG remonte à très loin. Les réunions des Parties contractantes, auxquelles participent les ONG et l'originalité de la composition de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMD), à laquelle les ONG et d'autres secteurs participent au même niveau, sont autant de preuves concrètes d'un travail conjoint.

La Convention de Barcelone dispose d'instruments juridiques intéressants en matière de protection de la Méditerranée.

La critique lancée par les ONG ou tout du moins par MED Forum, porte sur le manque de volonté politique de certains signataires à appliquer ces instruments ou ne serait-ce qu'à ratifier ceux qui ont été signés en 1994, 1995 ou même ultérieurement.

MED Forum est un réseau composé d'ONG méditerranéennes préoccupées d'écologie et de développement durable.

TELEMAC, un projet d'éducation environnementale

Au cours de la réunion des Parties contractantes tenue à Monaco en novembre 2001, le PAM et MED Forum ont signé un accord de coopération sur la mise en place d'un projet d'éducation environnementale destiné à des jeunes de 14 à 18 ans.

Le projet TELEMAC comporte trois activités principales:

1. Un Centre virtuel pour diffuser des programmes éco-culturels, définis par un comité consultatif composé de personnalités appartenant à des domaines divers;
2. Un Réseau d'écoles secondaires reliées par Internet. Le projet permettra de doter de moyens télématiques des écoles pilotes dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée;
3. Un Navire-école pour mettre en contact les jeunes participant au projet.

Le projet est une ancienne idée venant d'Eco-Mediterrania, organisation fondatrice de MED Forum, qui maintenant l'a mise à la disposition de notre Réseau, permettant ainsi la participation de la majorité des ONG de la Méditerranée, des jeunes, des élèves, des enseignants, des autorités locales et nationales ainsi que des organisations internationales.

Rafael Madueño, Secrétaire général de MED Forum

**Réseau d'ONG de la Méditerranée
Environnement et
Développement durable**

Secrétariat de MED Forum:

EcoMediterrania

Gran Vía
de les Corts Catalanes, 643,3^o

ES-08010 Barcelona

tél 0034 93 412 43 09

fax 0034 93 412 46 22

e-mail MEDForum@pangea.org

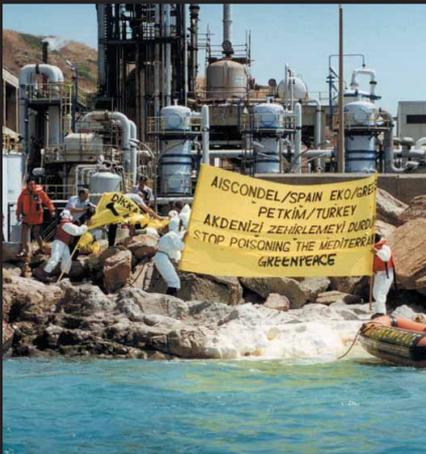
site web www.MEDForum.org



> IL EST GRAND TEMPS DE RATIFIER!

GREENPEACE

Y-A-T-IL ENFIN QUELQUE CHOSE DE PRECIS? QUELQUE SOIT LE CAS, L'INSTRUMENT DONT LES 21 PARTIES CONTRACTANTES A LA CONVENTION DE BARCELONE SE SONT DOTEES A MONACO, LEUR ENLEVE TOUTE EXCUSE DE FAIRE PREUVE DE MAUVAISE VOLONTE SUR LA QUESTION D'UNE MEDITERRANEE EMPOISONNEE. LES PARTIES CONTRACTANTES ONT EN FAIT ADOPTE UN PLAN OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS STRATEGIQUES (PAS) VISANT A LUTTER CONTRE LA POLLUTION DUE A DES ACTIVITES MENEES A TERRE.



Le plan opérationnel du PAS, concocté par le MED POL, établit en termes clairs une stratégie de réduction des émissions d'origine tellurique, en commençant par un bilan de base établi dans chaque pays méditerranéen (voir MedOndes #44).

Il s'agit là simplement d'un inventaire des émissions et déchets pour chacun des polluants couverts par le PAS de maintenant à 2003, qui permettra ensuite à chaque pays de programmer et de mesurer la réduction graduelle des déchets, ayant pour objectif de les éliminer d'ici 2025.

Tout en se réjouissant de cette décision, le WWF et Greenpeace ont cependant souligné combien il était important de ne pas attendre 2004 pour commencer à réduire les déchets toxiques.

En fait, certains délais énoncés dans le PAS, qui a été adopté en 1997, sont déjà dépassés, sans que l'objectif ait été atteint.

D'autres délais, concernant par exemple l'élimination d'ici 2010 de "la sale douzaine de POP" (polluants organiques persistants) ne peuvent être réalisés en "un clin d'œil"*.

Un pneumonologue libanais, un ouvrier d'une usine pétrochimique turque et un pêcheur israélien, tous membres de la délégation de Greenpeace, sont venus à Monaco pour témoigner des effets tragiques de la pollution industrielle sur la santé humaine.

Les délégués d'Algérie, Espagne, Grèce, Slovaquie et Syrie ont promis de ratifier sans plus tarder la Convention de Barcelone.

Le délégué israélien a immédiatement promis que son pays allait ratifier dans les trois mois suivants les amendements à la Convention et aux protocoles "immersions" et "tellurique" (qui sont à l'origine du fameux PAS).

Il était grand temps! Six ans après leur adoption, les documents ne sont toujours pas entrés en vigueur par manque de ratifications suffisantes, ce qui implique que la crédibilité même de la Convention de Barcelone a été déjà gravement endommagée.

Katia Kanas, Greenpeace

Greenpeace International

Keizersgracht 176

NL-1016 DW Amsterdam

tél 0031 20 523 62 04

fax 0031 20 523 62 00

e-mail katia.kanas@diala.greenpeace.org

site web www.greenpeace.org

* L'approche suivie par la Convention de Barcelone a largement inspiré l'adoption à Stockholm en mai dernier de la Convention mondiale sur l'élimination des POP (polluants organiques persistants). Cette Convention, déjà signée par 91 pays, prévoit l'interdiction de fabriquer et de produire ces mêmes douze POP prioritaires (DDT, aldrine, chlordane, dieldrine, heptachlore, mirex, toxaphène, PCB, hexachlorobenzène, dioxines et furannes) ainsi que la production et l'utilisation de toutes nouvelles substances présentant des caractéristiques de polluant organique persistant. Ainsi donc, les états riverains de la Méditerranée sont tenus de prendre en compte ces deux engagements internationaux lors de la préparation de leur législation nationale.

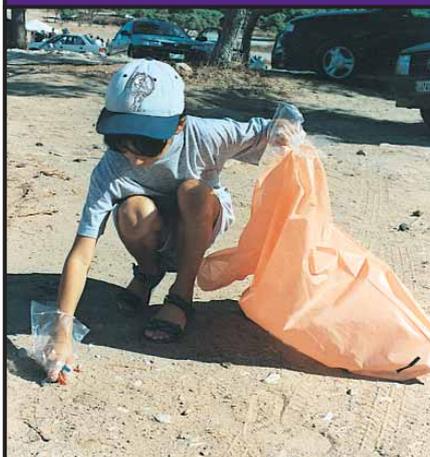


> LES JEUNES SE PREOCCUPENT DE L'ENVIRONNEMENT



Ελλάδα Καθαρή

CLEAN-UP GREECE ORGANISE EN MAI PROCHAIN A ATHENES UN SYMPOSIUM MULTINATIONAL DE JEUNES SUR L'ENVIRONNEMENT METTANT L'ACCENT EN PARTICULIER SUR LA REGION MEDITERRANEENNE. CETTE MANIFESTATION VISE A RASSEMBLER DES DELEGUES D'ORGANISATIONS DE JEUNESSE EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, EN PROVENANCE ESSENTIELLEMENT DES PAYS PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM).



Ce symposium de jeunes sur l'environnement a pour objectif de créer une plateforme d'échange entre tous les groupes de jeunes de la Méditerranée en vue de renforcer la communication, construire une assise et encourager une collaboration future en matière de préoccupations environnementales dans les pays partenaires du PAM.

L'ordre du jour du symposium comportera des discussions sur des problèmes d'intérêt spécifique pour la Méditerranée, la tenue d'ateliers créatifs afin de partager des idées, d'échanger des informations, réfléchir sur des stratégies et trouver des solutions aux problèmes de l'environnement auxquels les divers pays de la région sont confrontés.

Les discussions en groupe seront concentrées essentiellement sur la façon dont chaque organisation aborde et surmonte des problèmes environnementaux spécifiques dans sa sphère d'action respective.



En rapport avec l'Agenda 21 des Nations Unies, les sujets ayant trait à la prise de décision et la mise en oeuvre de programmes durables à long terme seront mis en exergue.

Le programme prévoit également une séance de nettoyage de plage et afin de contourner les obstacles d'ordre linguistique lors de cette manifestation multinationale, les participants auront la possibilité d'exprimer leurs opinions, réflexions et sentiments au cours de diverses activités non verbales.

Il sera proposé aux délégués une représentation mimée, un concours de photos ainsi qu'une exposition de dessins au fusain et d'aquarelles réalisés par les participants eux-mêmes.

Le symposium de jeunes se tiendra pendant la journée "Clean-Up the Mediterranean" et sera incorporé dans l'Eco-Festival de Clean-Up Greece.

Clean-Up Greece est une association de défense de l'environnement, siégeant en Grèce, ayant pour objectif principal d'éveiller la prise de conscience du grand public sur les problèmes de l'environnement du pays.

Chaque année en mai, Clean-Up Greece organise un Eco-Festival, manifestation environnementale et culturelle, qui rassemble les écoles, les milieux d'affaires, des organisations et le grand public dans un effort pour les impliquer dans une vaste gamme d'activités visant à prendre conscience de l'environnement et assumer ses responsabilités en la matière.

Débutant le 5 mai, Journée européenne de la culture, l'Eco-Festival organise un important programme d'activités pendant toute la durée du mois. Il prend fin le 5 juin avec la célébration de la Journée mondiale de l'environnement.

Photene Kalpakioti, Clean-Up Greece

Clean-Up Greece
Organisation de protection
de l'environnement

30, rue Trias

GR-11257 Athènes

tél 0030 10 88 12 440

fax 0030 10 82 13 525

e-mail desk@cleanupgreece.org.gr

site web www.cleanupgreece.org.gr

> LA TERRE... NOUS N'EN HERITONS PAS... NOUS L'EMPRUNTONS



Célébrations et festivités autour de l'environnement; activités de nettoyage de plage et de cours d'eau; expositions d'art, d'audiovisuels, de livres; concours de dessins d'enfants, conférences, décernement de prix et surtout une forte implication de la jeunesse.



Lattaqué, le principal port maritime de Syrie, a été le témoin des grandes manifestations qui ont marqué en Syrie la célébration de la 21ème Journée arabe de l'Environnement le 14 octobre 2001, organisée conjointement par les secteurs public et privé, les ONG avec une importante participation des organisations de jeunesse.

Des personnalités de réputation nationale et régionale ont pris part aux célébrations, tenues sous l'égide du Président de Syrie, Bashar Al-Assad.

Dans son allocution, le Ministre de l'Environnement de Syrie, Farouk Adli, a rappelé le slogan de la Journée arabe de l'Environnement: *"C'euvsrons tous ensemble pour protéger l'environnement"*.

Le Ministre a invité tous les pays arabes, aux niveaux institutionnels et populaires, à travailler de concert pour protéger la Terre, croyant pleinement dans le dicton *"Nous n'héritons pas la Terre de nos ancêtres... Mais nous l'empruntons à nos enfants"*.

Il a aussi souligné que la Méditerranée, berceau de grandes cultures et civilisa-

tions égyptienne, grecque, romaine, byzantine et arabe *"faisait face à de fortes pressions dues aux activités menées par l'homme et liées à un développement ni contrôlé, ni planifié"*.

A son tour, Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a pris la parole au cours des célébrations soulignant qu'il s'agissait d'une occasion spéciale pour le PAM pour trois bonnes raisons: *"La première étant que le PAM partage activement avec vous les célébrations de cette Journée arabe de l'Environnement, une manifestation qui embrasse un bon tiers des Parties contractantes de la Convention de Barcelone."*

La deuxième raison étant que le PAM constate aujourd'hui que par ce genre de manifestation, cette importante partie de la région méditerranéenne a souhaité en dépit des derniers événements survenus sur la scène internationale, célébrer la Journée de l'Environnement. Voilà donc qui témoigne fortement de l'importance que les pays arabes attachent à la sécu-

rité de l'environnement en tant qu'entreprise irréversible.

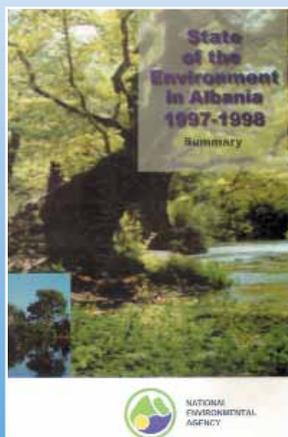
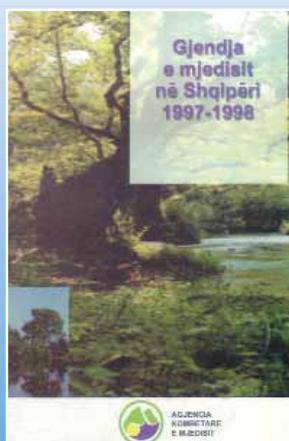
La troisième raison est que le PAM partage ces célébrations en Syrie, un des grands partenaires dans l'aventure collective méditerranéenne en faveur de l'environnement. Un partenaire qui a réussi, en un laps de temps relativement court, à placer graduellement mais sûrement, les diverses préoccupations en matière d'environnement au titre des grandes priorités de son processus de développement dynamique".

M. Chabason a également indiqué que la coopération régionale était par conséquent un facteur-clé dans tout effort visant à atténuer les pressions portées sur l'environnement. Il a aussi rappelé les actions réussies que la Syrie avait entreprises pour encourager le développement durable et a exprimé sa pleine confiance que la Syrie poursuivra son action visant à assainir et à protéger la région méditerranéenne pour le bien des générations présentes et futures.

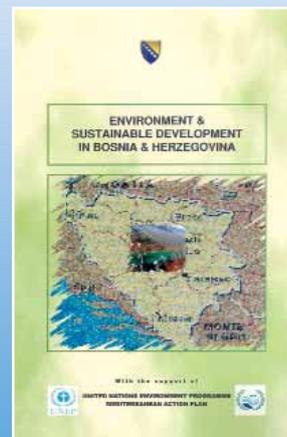
> HUIT MIROIRS NATIONAUX

> Etat de l'environnement et développement durable dans les pays partenaires du PAM

> Albanie



> Bosnie-Herzégovine



L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Egypte, la Grèce, le Liban, Malte, la Slovénie et la Syrie ont été parmi les premiers pays du PAM à présenter le dernier bilan en matière d'environnement et de développement durable, sous la forme de publication nationale sur l'initiative du Plan d'action pour la Méditerranée. D'autres partenaires du PAM tels que l'Algérie, la Croatie, le Maroc, la Libye, la Tunisie et la Turquie devraient présenter sous peu leur publication respective.

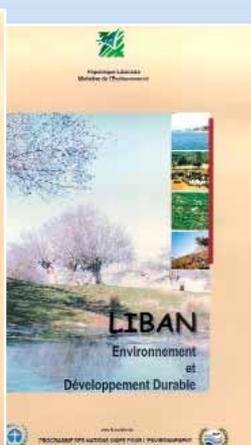
Ces publications nationales ont toute la même préface qui rappelle l'intention d'être le miroir d'une mosaïque plutôt complexe mais néanmoins intéressante des relations entre

environnement et développement durable dans le pays concerné et chacune de ses composantes.

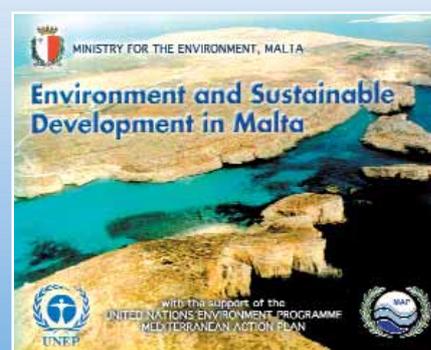
Ces publications nationales s'adressent à tous les acteurs dans tous les domaines et à tous les niveaux. Puisque nous faisons tous partie du problème, nous sommes aussi tous parties à la solution.

Il s'agit aussi là d'un pas en avant de plus vers la mise en œuvre de diverses activités visant à encourager la prise de conscience du grand public sur les questions relatives à l'environnement et au développement aux niveaux national et régional.

> Liban

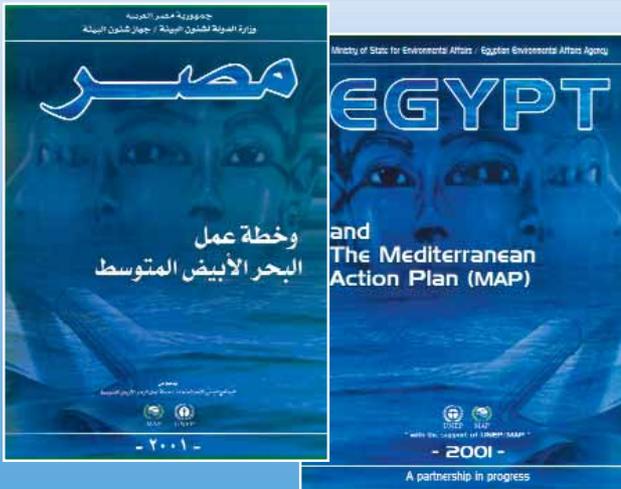


> Malte





> Egypte



> Grèce



De façon plus spécifique, ces publications sont une des activités-clé à cet égard que les vingt pays méditerranéens de concert avec l'UE qui constituent les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont adoptées.

La Convention a été lancée il y a plus d'un quart de siècle avec le Plan d'action pour la Méditerranée, en tant que moyen efficace et concret de protéger cette région de la pollution et des dégradations de toutes sortes.

Représentant l'une des activités principales encouragées par la Commission méditerranéenne du développement durable dans le domaine de l'information et de la sensibilisation du pub-

lic, cette série a été préparée et publiée par les autorités nationales concernées dans les Parties contractantes.

Il n'est certes pas surprenant qu'elles soient publiées en tant qu'initiative conjointe encouragée par le PAM qui l'a soutenue, visant à étayer les efforts continus que les autorités nationales respectives engagent pour pleinement intégrer environnement et développement durable.

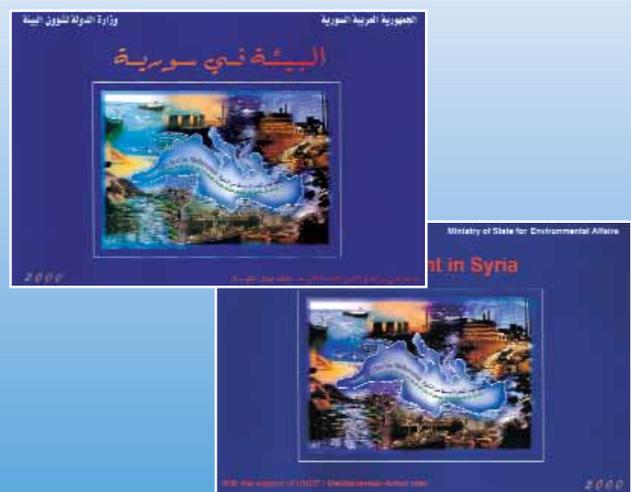
Toutes ces publications ont paru dans une version en langue nationale respective, en plus d'une version en langue anglaise et parfois en français.

e-mail info@unepmap.gr

> Slovénie



> Syrie

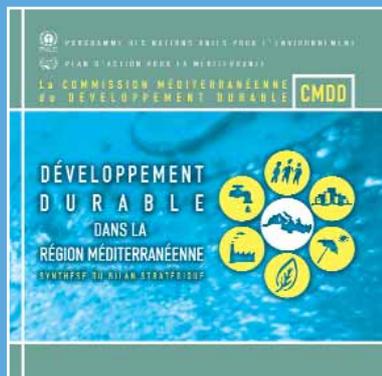




> UNE SÉLECTION DE PUBLICATIONS

pour toutes autres publications, prière de vérifier sur les sites web du PAM et des CAR

> CMDD Synthèse du Bilan stratégique



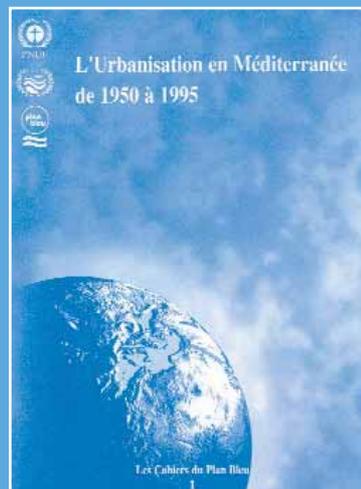
La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a publié une synthèse du Bilan stratégique en anglais et en français (la version arabe est en cours de préparation).

Cette synthèse offre une analyse brève mais

détaillée des difficultés initiales et évalue dans quelle mesure les décisions prises par la communauté méditerranéenne ont été effectivement mises en œuvre. Tout en soulignant le fait que les politiques d'environnement ont encore trop peu d'incidences sur les politiques d'environnement, le Bilan prépare le terrain pour une prochaine stratégie de développement durable dans la région.

e-mail mcsd@unepmap.gr

> Urbanisation en Méditerranée

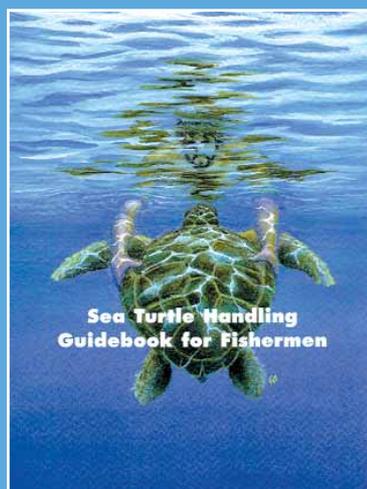


La distribution quantitative et qualitative de la population dans les pays méditerranéens et sur leurs zones côtières est d'une importance considérable pour le développement durable. Etant à la fois cause et effet des changements qui surviennent dans les sociétés actuelles, il convient alors de mieux saisir, analyser et comprendre l'urbanisation. Dans cette publication, le Plan bleu offre une analyse détaillée du phénomène de 1950 à 1995, en se fondant sur les travaux de François Moriconi-Ebrard, auteur et créateur de la base de données "Géopolis".

Dans cette publication, le Plan bleu offre une analyse détaillée du phénomène de 1950 à 1995, en se fondant sur les travaux de François Moriconi-Ebrard, auteur et créateur de la base de données "Géopolis".

e-mail planbleu@planbleu.org

> Tortues marines Un guide à l'intention des pêcheurs



Ce guide, qui s'adresse principalement aux pêcheurs, donne des indications sur la façon d'éviter la mort inutile des tortues marines. La publication a pour objet d'être un outil facile qui démontre de simples procédures pour traiter les tortues marines prises dans des filets ou à des hameçons.

Il contient également des informations d'ordre général sur la biologie des tortues marines.

Le guide a déjà été publié en langue anglaise. Les versions arabe, française et espagnole sont en cours de préparation.

e-mail car-asp@rac-spa.org.tn

> Séries des rapports techniques du PAM



Deux nouvelles séries ont été publiées:

- > MTS #134: MAP CAMP Project "Israel" en anglais.
- > MTS #135: Programme d'aménagement côtier (PAC) de la "Zone côtière de Sfax" en français.

e-mail library@unepmap.gr

{ PHOTO DU NUMERO }



QUELQUE PART EN MEDITERRANEE...

Depuis plus d'un an déjà, on peut photographier ce navire à demi-coulé de différents angles: depuis le pont d'un bateau de croisière, de la fenêtre d'un hôtel, d'une voiture, de la plage...



{ PROCHAINEMENT... }



UNE INITIATIVE MEDITERRANEENNE POUR PREVENIR LES ACCIDENTS DUS AUX NAVIRES ET LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES!

Le PAM a de nouveau pris la tête. En un seul jour, le 25 janvier 2002, les Ministres et Hauts fonctionnaires de quinze pays et la Commission européenne ont signé à Malte un instrument juridique de pointe en matière de prévention d'accidents dus aux navires et à la pollution par les hydrocarbures.

Il s'agit du "[Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée](#)".

Un Protocole préparé tout juste deux ans après l'accident du pétrolier "Erika" qui a causé le déversement dans la mer de plus de 20.000 tonnes d'hydrocarbures, soit les deux tiers de sa cargaison.

**MERCI,
BOB!..**



Cher **Robert Easton Pickering**, pour la première fois depuis sept ans, la famille du PAM a regretté votre efficacité et votre amitié dans ses grandes réunions institutionnelles. Vous avez été un de nos piliers les plus solides; nous pouvions compter sur votre rédaction impeccable, vos excellentes traductions, votre révision, votre engagement, vos conseils, votre disponibilité et surtout votre gentillesse. Nos plus sincères condoléances à votre femme et aux vôtres. Et surtout notre profonde reconnaissance, cher Bob. **Que votre âme repose en paix!**



Programme des Nations Unies pour l'environnement /
Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)

48, avenue Vassileos Konstantinou - 11635 Athènes - Grèce
Tél: 00 30 10 72 73 100 (réception) - Fax: 00 30 10 72 53 196/7
E-mail: unepmap@unepmap.gr
www.unepmap.org